



LABORATOIRE ESPACES TRAVAIL

LABORATOIRE
ESPACES
TRAVAIL
(LET)

UMR Cnrs LAVUE
n° 7218

Tél : 01 53 72 84 65

Fax : 01 53 72 84 78

tevette@paris-lavillette.archi.fr

Site : www.let.archi.fr

Ministère de la Culture et de la communication

Direction Générale des Patrimoines

Sous-direction de l'architecture, de la qualité de la construction
et du cadre de vie

Les architectes des collectivités territoriales

Enquête qualitative sur les itinéraires professionnels et les activités en Ile-de-France

Enquête par entretiens

Synthèse

Thérèse EVETTE

ECOLE
NATIONALE
SUPERIEURE
D'ARCHITECTURE
DE PARIS
LA VILLETTE

144

Avenue
de Flandre
75019 Paris



Rapport final

Septembre 2011

Version révisée décembre 2011

SOMMAIRE

Introduction	3
1. Les itinéraires professionnels avant l'entrée dans la FPT	5
La découverte de l'architecture	5
Les stages, les premiers emplois pendant ou au sortir des études	5
L'expérience de la maîtrise d'œuvre comme salarié ou libéral	6
L'entrée dans la FPT	8
2. Activités, relations professionnelles et compétences	9
Activités et missions	9
L'environnement et les relations professionnelles	14
Les compétences	16
3. Etre architecte dans le secteur public	18
Statuts et carrières	18
Identités et cultures professionnelles	20
Le rapport la maîtrise d'œuvre et à l'exercice libéral	22
L'éthique	23
Le rapport au milieu et à l'ordre des architectes	24
Annexe : Présentation de l'échantillon	26
<i>Liste des postes occupés par les architectes interrogés</i>	26

Introduction

Cette note présente la synthèse d'une enquête réalisée par le LET sur les métiers des architectes dans les collectivités territoriales et leur contribution à l'action de ces collectivités en matière d'architecture et d'urbanisme. Elle répond à la demande de la Sous-direction de l'architecture, de la qualité de la construction et du cadre de vie, Direction Générale des Patrimoines, sur l'évolution du contexte professionnel et économique de la profession d'architecte, marquées par le développement de secteurs d'activité et d'emploi hors de l'agence d'architecture.

Ces architectes sont en effet très mal identifiés jusqu'à présent, en raison de l'absence de cadre d'emplois spécifiques dans fonction publique territoriale, exception faite des architectes voyers de la Ville de Paris (ils sont 94 en 2010) et du fait que seule une partie d'entre eux est inscrite à l'ordre des architectes.

Les seules enquêtes statistiques les concernant sont anciennes ou parcellaires. Une enquête très détaillée a été faite par Jacques Allégret en 1984 qui dénombrait 303 architectes dans 165 villes, hors Paris et rendait compte de leurs activités. Les enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés architectes menées par la Direction générale des Patrimoines indiquent que ceux qui sont employés dans les collectivités territoriales représentent entre 2 et 4% (l'enquête porte essentiellement sur les moins de 40 ans). Enfin, une enquête approfondie dans la région Midi Pyrénées de 2010 a identifié 61 architectes dans les collectivités territoriales et 55 dans le secteur parapublic dont une grande part dans les CAUE¹.

Compte tenu des limites de ces données, une double démarche a été choisie pour mieux connaître les métiers et activités de ces architectes : d'abord un repérage quantitatif a été mené dans la région Ile-de-France² puis des entretiens auprès d'un groupe illustrant la diversité des postes et fonctions occupés. En Ile de France un questionnaire du type de ceux réalisés sur l'insertion professionnelle des diplômés a permis d'identifier en 2010 120 salariés du secteur public et parapublic dont une soixantaine dans les collectivités territoriales, villes principalement, conseils généraux et conseil régional. Femmes et hommes sont à part égale dans cet échantillon de collectivités locales.

Cette première enquête a permis de connaître leurs principales activités. Dans ces collectivités, les architectes travaillent principalement dans les services bâtiment, mais aussi dans les services d'urbanisme. Ils exercent au trois quarts des fonctions de maîtrise d'ouvrage, souvent associées à des fonctions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre ou de gestion et entretien du patrimoine (45% de fonctions conjointes). Ils ont un large éventail de missions, intervenant surtout en

¹ Allégret J., "Les communaux. Les pratiques architecturales intégrées aux collectivités locales", In extenso n° 6, 1985. Bizet V., Haeusler L., *Observatoire de l'insertion professionnelle des architectes, Résultats de l'enquête 2005*, Paris, Ministère de la Culture et de la communication/DAPA, 2005. Ringon G., Gaudibert F. Sadokh C., *Diversification des pratiques et des métiers des architectes. Les architectes travaillant dans des secteurs publics et parapublics, acteurs du développement régional en Midi Pyrénées (LRA-PAVE)* - Ensa de Toulouse, 2010.

² Enquête menée en lien avec le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes d'Ile-de-France et le cabinet de recrutement Archibat en 2010.

amont des projets. Celles d'urbanisme et d'aménagement sont citées par un tiers des architectes. Leur moyenne d'âge est de 47 ans, deux tiers assurent la direction d'un service ou d'une équipe et leur niveau de rémunération est élevé (plus des deux tiers perçoivent plus de 40 000€ annuels).

Dans un second temps, nous avons mené des entretiens approfondis auprès de treize architectes des collectivités territoriales d'Ile-de-France sur leur itinéraire professionnel, leurs activités et leurs relations au milieu de l'architecture, thèmes qui structurent la synthèse de l'enquête ici présentée. Ces architectes ont été choisis de façon à illustrer la diversité des âges, des sexes, des types de collectivités territoriales (villes, conseils généraux, conseil régional) et des domaines d'intervention dans les collectivités (voir présentation de l'échantillon en annexe)³.

³ Rappelons qu'une note documentaire sur les

1. Les itinéraires professionnels avant l'entrée dans la FPT

La plupart des architectes des collectivités territoriales n'imaginaient pas y faire carrière lorsqu'ils faisaient leurs études ou s'engageaient dans la vie professionnelle. Si quelques uns se sont orientés assez tôt vers la maîtrise d'ouvrage et le secteur public, c'est en général après une expérience du salariat en agence ou de l'exercice libéral de leur profession qu'ils ont choisi d'y exercer.

La découverte de l'architecture

Les architectes des collectivités rencontrés sont pour l'essentiel issus de milieux éloignés de l'architecture. Seuls deux d'entre eux ont un architecte dans leur entourage. Les professions des parents sont variées, mais assez souvent scientifique ou technique (comme notamment quelques ingénieurs de l'industrie). Le choix des études d'architecture paraît pour nombre de ces architectes comme un bon compromis entre un attrait pour le dessin, l'art ou la création, d'une part, et la rationalité d'autre part. L'architecture représente une alliance heureuse entre art et sciences ayant parfois, de plus, la vertu de rassurer une famille réticente devant un métier pressenti comme risqué et de garantir une vie professionnelle plus stable que celles des artistes "purs". Deux architectes évoquent un choix précoce initié par un parent passionné (conduisant à la préparation avant le baccalauréat d'un diplôme de collaborateur d'architecte) ou un rêve de gamin "d'une maison qui fonctionne bien". Deux autres soulignent une découverte "révélation" des études d'architecture, après un début d'études insatisfaisant dans d'autres domaines.

Ce que découvrent alors plusieurs architectes dans les écoles d'architecture est le caractère pluridisciplinaire de l'enseignement, l'histoire, la sociologie ou encore la politique. Un architecte choisit l'Ecole spéciale d'architecture qu'il estime plus généraliste que les écoles publiques. Pour certains, le travail de fin d'étude, le "diplôme", consacre cet intérêt pour les dimensions sociales ou contextuelles de l'architecture, notamment à travers l'échelle urbaine, les aspects paysagers du projet architectural ou le lien entre programmation et conception. Quelques-uns confirment cette orientation par un diplôme d'urbanisme professionnalisant (Sciences-Po ou IUP) ou un DEA de projet architectural et urbain ou de paysage (au sein des écoles d'architecture). Ces démarches sont à la source de l'orientation future vers les collectivités locales ou la maîtrise d'ouvrage. Pour d'autres au contraire, les études confirment seulement la perception d'un métier à la fois créatif et technique.

Les stages, les premiers emplois pendant ou au sortir des études.

La plupart des architectes font état de stages ou de "grattage" en agence pendant les études. Certains évoquent ceci comme la voie normale qui permet d'expérimenter le travail et l'ambiance des agences, sans autre commentaire. Cette expérience incite cependant deux architectes femmes à chercher des stages de fin d'étude hors des agences, l'une pour éviter "l'exploitation", l'autre pour s'écarter de l'étroitesse d'esprit et du machisme des responsables d'agence, semblable à celles des responsables d'atelier à l'école. Une troisième souligne à quel point un travail en fin d'étude l'a initiée au projet négocié avec les habitants dans le cadre de la commande d'une petite mission de maîtrise d'œuvre dans un quartier bénéficiant de la politique publique de développement social. Une continuité se noue

là entre l'intérêt pour la dimension sociale de l'architecture, l'expérience d'un travail lié à la politique publique et le choix d'une formation post-diplôme qui lui permet d'étudier la relation entre la programmation, la conception et la gestion des logements et des équipements. Un enchaînement similaire est raconté par un architecte. A l'époque où l'atelier populaire d'urbanisme (APU) à Roubaix est médiatisé dans les revues d'architecture, son intérêt pour le lien architecture-société le met à l'affût de telles démarches d'urbanisme participatif. Il découvre un panneau "APU" dans sa ville dont le nouveau jeune maire initie une ambitieuse politique urbaine. Il y décroche un stage avant son diplôme et y sera employé une fois celui-ci obtenu.

Il est à noter que lorsqu'une orientation vers les politiques publiques se manifeste pendant les études, elle se focalise chez les plus âgés autour des questions sociales (l'usage, l'urbanisme participatif, l'histoire urbaine) et chez les plus jeunes autour des questions de paysage ou de territoire. Pour clore ces remarques sur le parcours d'études, on peut noter que les architectes rencontrés ont pour la moitié obtenu leur diplôme avant ou à l'âge de 25 ans, ce qui est relativement jeune en comparaison de l'âge moyen d'obtention du diplôme d'architecte et suggère une aisance dans le cursus d'architecture. Près de la moitié (six) ont obtenu en outre un diplôme de troisième cycle d'urbanisme, de paysage ou de projet architectural et urbain.

L'expérience de la maîtrise d'œuvre comme salarié ou libéral

Trois types de parcours ont été empruntés par les architectes rencontrés : l'accès direct à la fonction publique territoriale, le passage par le salariat et celui par l'exercice libéral directement ou après un période de salariat. Le premier parcours est illustré par deux situations très contrastées. Deux architectes, après quelques mois de travail dans une agence ont intégré directement le secteur public. L'un d'eux, au terme d'une scolarité difficile, marquée par l'hostilité d'une partie du milieu étudiant et la maladie, a obtenu grâce à un ami un CDD de dessinateur projeteur au service voirie d'une petite ville et demeure dans cet emploi depuis lors. L'autre, responsable associatif reconnu dans sa commune, est entré comme secrétaire d'élus municipal dans un office public d'HLM avant d'intégrer la FPT comme responsable du service Bâtiment d'une ville proche et de poursuivre une belle carrière qui l'a conduit à la direction générale des services techniques d'une ville de près de 40 000 habitants.

Le second parcours est le plus fréquent. Neuf architectes ont une expérience exclusive du salariat dont huit en agence d'architecture. Ils y sont restés moins de cinq ans pour quatre d'entre eux et cinq à douze ans pour les autres. Une architecte a préféré prendre un emploi chez un promoteur de sa région, innovant dans ses méthodes de gestion de projet et de communication et estime y avoir beaucoup appris. Motivée par le travail d'adaptation des logements à leurs utilisateurs, elle est ensuite entrée dans un organisme d'amélioration de l'habitat populaire (PACT-Arim). Elle s'écarterait ainsi, au milieu des années 1980, d'une profession jugée plutôt machiste et refermée sur elle-même pour réaliser son idée du métier : "être une architecte au service des habitants". Le bilan que les sept autres tirent de l'expérience du salariat en agence d'architecture est assez mitigé. Ils ont pour la plupart connu plusieurs agences, parfois beaucoup plus qu'ils ne l'auraient souhaité. La durée de contrat la plus longue mentionnée est de deux ans et demi. Six architectes affirment l'intérêt du travail réalisé dans certaines de ces agences, dans le domaine de la conception, du chantier ou des études

urbaines. Deux ont travaillé dans d'autres pays d'Europe avec satisfaction. Une architecte souligne sa réputation en matière de conception qui facilitait son embauche dans les agences.

Malgré ces aspects positifs, tous dressent un portrait assez noir des difficultés du salariat. Elles sont principalement de deux ordres, le premier tenant aux relations sociales et à l'organisation des agences et le second aux conditions économiques de l'activité du secteur de l'architecture.

L'autoritarisme ou les problèmes caractériels de certains patrons sont dénoncés : pression morale, absence d'autonomie laissée au salarié ("il faut obéir à un patriarche"), voire travail ou "grattage" à la chaîne. Mais ce sont surtout les conditions de travail qui s'avèrent mauvaises : les horaires excessifs (60h par semaine, par exemple) et la pratique, voire la valorisation des "charrettes" y compris la nuit. Les carrières ont été perçues comme inexistantes, soit parce que les responsabilités sont mal partagées ou que la succession promise tarde à venir, soit parce que les contrats sont liés à des missions courtes et totalement dépendantes du volume d'affaires de l'agence. La précarité des emplois (dix agences en sept ans, par exemple) s'accroît dans les périodes de creux qui sont propres à une agence ou plus générales, et dégrade les conditions salariales et de travail. Cela provoque une lassitude d'autant plus grande que les années passent et qu'interviennent des charges familiales. Cela est vrai pour les femmes mais aussi pour les hommes rencontrés. Le désir de stabilité économique et d'un mode de vie compatible avec la vie familiale est alors un facteur puissant incitant à quitter le salariat d'agence. Ouvrir sa propre agence ? Certains s'y refusent pour les mêmes raisons de conditions de travail et de précarité économique. Outre ces motifs, est citée la faible part de la conception dans l'activité de maître d'œuvre libéral par rapport aux tâches d'organisation, de gestion et de contact commercial. Plusieurs indiquent qu'ils n'avaient pas le carnet d'adresses ou les réseaux de relations suffisant pour créer une agence. Enfin, une architecte affirme avoir refusé de jouer le rôle de "femme de l'épicier" dans une agence commune avec son mari.

Le troisième parcours comporte l'exercice libéral directement ou après une période "d'apprentissage" en salariat. La profession libérale est choisie comme mode normal d'exercice par trois architectes mais, pour une autre, il s'agit aussi d'échapper à la "vassalisation" que représente le salariat d'agence. Réalisant des programmes de centres commerciaux puis d'habitat individuel, celle-ci quitte l'exercice libéral incompatible avec la vie familiale, se forme au management urbain et fait un stage à la RATP. Elle mène ensuite des études urbaines en tant que vacataire d'un centre de recherche d'école d'architecture. Le travail l'intéresse mais il est sous payé. Après quelques années dans l'enseignement technique et plusieurs tentatives infructueuses au concours d'architecte voyer de la Ville de Paris puis de technicien, elle obtient celui de surveillant de travaux.

Les motifs invoqués par les autres architectes pour sortir de la maîtrise d'œuvre libérale font écho aux observations des salariés : faible rentabilité et horaires sans limites, excès des charges de gestion et de prospection/communication par rapport aux tâches de conception. Une architecte-voyer invoque le changement de statut qui lui interdit, quelques temps après son entrée à la Ville de Paris, de cumuler l'exercice libéral et son emploi public. Ceci intervient de façon concomitante avec la réduction des marchés de l'agence qu'elle a créée avec son mari. Une autre, lauréate Européenne et associée d'une agence qu'elle a fondée, précise "nous avions en tête qu'avec le seul talent nous pouvions y arriver,

ce qui est faux ; nous avons découvert qu'il faut beaucoup d'appuis, difficiles à obtenir pour être en mesure de réaliser quelque chose !".

Il est frappant de voir la fréquence avec laquelle les architectes interrogés évoquent la "crise" pour motiver leur itinéraire professionnel. Et tout aussi frappant d'observer que cela ne concerne pas seulement le cycle du secteur du Bâtiment, très bas au début des années 90, mais que cette "crise" est également citée en 1974, au début et à la fin des années 80 comme à la fin des années 90 et encore en 2002. Cette continuité révèle le sentiment d'un état de crise permanent de l'activité des agences d'architecture. Quand on rapproche ce "discours de crise" de l'appréciation des conditions salariales et de travail, de la précarité ainsi que de l'absence de carrière, il semble que c'est le système de production et d'emploi du secteur de l'architecture lui-même qui pose problème depuis une trentaine d'années aux architectes salariés et libéraux, autant que l'alternance de périodes de croissance ou de récession de la construction. Les architectes semblent plus sensibles aux difficultés d'adaptation à la mutation que connaît la production de l'espace, qu'aux opportunités qu'elle offre pour transformer leurs modes d'action.

L'entrée dans la FPT

Quelles que soient les difficultés pressenties ou rencontrées comme maître d'œuvre salarié ou indépendant par bon nombre des architectes interrogés, elles ne suffisent pourtant pas à rendre compte des motifs et des conditions de l'accès à un emploi dans les collectivités territoriales.

Pour certains les choix ont été précoces, dès les études ou l'entrée dans la vie professionnelle. L'intérêt pour les aspects sociaux, politiques ou les enjeux territoriaux s'est éveillé durant les études, donnant lieu pour deux architectes à un engagement militant de type syndical ou politique. Parfois c'est l'intérêt pour la maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine au sein des collectivités qui se révèle quand on apprend qu'elle existe. La motivation apparaît aussi lors de la découverte de la maîtrise d'ouvrage et de l'action publique ainsi que des métiers d'architectes et d'urbanistes municipaux. Cette connaissance qui fait totalement défaut lors des études s'opère à travers des rencontres, que ce soit à l'occasion des formations post diplôme ou de l'activité de maîtrise d'œuvre, ou encore par le hasard des propositions d'emploi lors de la fin d'un contrat de salarié en agence d'architecture. Plusieurs architectes affirment le caractère volontariste de leur orientation professionnelle vers le secteur public : "c'est un choix délibéré, fait sereinement" après plusieurs années d'exercice en libéral.

Les conditions de l'accès sont diverses : candidatures spontanées aux emplois ou concours, relais de connaissances travaillant déjà dans les municipalités, réponse à une offre d'emploi de l'ANPE ou du bureau social de la mairie ou l'on réside ou encore acceptation de propositions *intuitu personae* par des élus ou responsables de service de collectivité territoriale. Les recrutements se font sur des postes de contractuels ou de titulaires de niveau variable, le plus fréquent étant celui d'ingénieur territorial (concours passé rapidement après le recrutement ou référence pour l'établissement du contrat). La plupart des architectes sont entrés au service des collectivités territoriales avant 33 ans.

Les architectes affirment pour la plupart avoir fait un choix volontariste lié à la fois à l'intérêt du travail connu ou pressenti et à la stabilité professionnelle recherchée pour une vie personnelle et familiale

équilibrée. Il ne s'agit pas d'abord d'un choix de statut. Beaucoup des architectes interrogés ignoraient tout des statuts de contractuels ou titulaires des emplois au sein des collectivités. Certains exprimaient même une réticence à l'égard du statut de fonctionnaire. Enfin, un ou deux architectes sont entrés dans les collectivités avec l'idée d'un passage provisoire dans le secteur public avant de retourner dans le privé.

2. Activités, relations professionnelles et compétences

Activités et missions

Les postes d'architectes en collectivités territoriales se situent principalement dans les services bâtiment et urbanisme et ouvrent à certains la voie vers des fonctions de direction au niveau municipal, départemental ou régional. Les activités de ces architectes se déploient sur l'éventail allant de la maîtrise d'ouvrage à la gestion de patrimoine, fonctions qui sont parfois associées dans un même poste au sein des municipalités ou des conseils généraux.

Le domaine du bâtiment.

L'activité la plus fréquente est la maîtrise d'ouvrage. Certains architectes y accèdent directement après une expérience de maîtrise d'œuvre libérale ou salariée, d'autres après un temps comme maître d'œuvre au service de la collectivité. Plusieurs architectes maîtres d'ouvrage assument des missions de maîtrise d'œuvre pour de petits projets et participent à la gestion du patrimoine de la collectivité.

Au sein du service faisabilité/programmation des lycées de la région, une architecte a participé à l'élaboration de schémas directeurs d'intention, chiffrés, pour les grosses restructurations touchant un patrimoine scolaire à renouveler très largement. Conduisant la maîtrise d'ouvrage, elle traite avec différents partenaires publics et privés, étudie la faisabilité, organise les concours et assure quelques suivis d'opération. A travers ces missions, son objectif est de faire aboutir les opérations et d'obtenir la qualité de l'ouvrage construit en termes "d'œuvre artistique" mais surtout d'usage, de pérennité et de contribution des équipements publics à la fabrication de la ville. "Ce que j'aime, c'est aboutir" souligne-t-elle. Elle apprécie la possibilité d'orienter les projets, d'écouter et de défendre les architectes et de choisir ceux-ci en fonction des opérations, ainsi que la réflexion sur le choix des procédures pour favoriser la réussite de l'opération. Enfin cette architecte est très sensible au niveau intellectuel de son environnement professionnel, d'abord dans une ville dynamique puis à la région.

Une autre architecte, après quelques années de maîtrise d'œuvre interne à la ville, a monté elle-même le service de maîtrise d'ouvrage ("études, programmation, conduite de projet") qu'elle dirige actuellement. Elle prend en charge l'ensemble des missions de maîtrise d'ouvrage depuis la préparation de la décision de l'élu (étude de faisabilité urbaine d'une opération programmée dans le mandat du maire, recherche d'opportunité foncière) jusqu'à la préparation de la gestion par les services publics destinataires du bâtiment. Toutes les étapes de la conduite d'opération sont de son ressort, sous l'autorité de son directeur : création du groupe de pilotage, lancement des études, concours, négociation des contrats, suivi de chantier. En tant que chef de projet elle doit savoir faire

preuve "d'ouverture, de capacité de dialogue, appeler les compétences selon les phases et les échelles d'intervention, connaître ses limites" et "savoir jouer des procédures pour injecter du qualitatif". Durant tout le processus elle assure l'interface entre les utilisateurs et les autres acteurs du projet. L'enjeu de sa mission est d'optimiser l'équation délai/coût/qualité en favorisant les bons arbitrages au bon moment. Elle apprécie les marges d'intervention dont elle dispose sur le projet qui lui permettent de l'orienter, de créer un consensus et, à travers la recherche "d'un bon compromis", de faire partager les initiatives qu'elle prend pour favoriser la qualité du bâtiment.

On trouve le même type d'activité à l'échelon départemental : une architecte qui se désigne "maîtresse d'ouvrage" répond à tous les besoins en bâtiment des services, hors secteur scolaire (santé, social, sport, culture, bureaux). Faire réaliser les études d'opportunité et de faisabilité ainsi que des diagnostics, élaborer des scénarii chiffrés d'opérations selon les modes de dévolution des marchés, établir un phasage du projet, faire ou déléguer la programmation, faire valider les études et le projet par les élus et les partenaires, et travailler avec les utilisateurs sont les composantes de la conduite d'opération. Dans son activité elle cherche à faire en sorte que les décisions se concrétisent et que le respect des budgets et des délais aboutisse à un produit satisfaisant pour tous. La continuité dans le temps, le suivi d'une opération "de A à Z" fondent l'intérêt principal de son travail. Elle apprécie également la connaissance du patrimoine, ainsi que le poids que confère la maîtrise d'ouvrage directe dans l'aide à la décision des élus. Par contre elle ne contrôle ni les décisions budgétaires ni les lenteurs administratives. Cette architecte exerce accessoirement des missions de maîtrise d'œuvre telles que des études de faisabilité, de l'aménagement intérieur (bureaux, ERP), ainsi que des missions de conseil technique et de veille (matériaux, mise en œuvre, bilans de performance des opérations).

Une architecte voyer de la Ville de Paris a, après l'avoir créé, occupé pendant huit ans le poste d'adjoint au service patrimoine et travaux du secteur social, enfance et santé. Elle résume la nature des missions de maîtrise d'ouvrage qui étaient les siennes : techniques, de responsabilité, d'encadrement et de prospective. Parallèlement, ses missions de prestation de service (pour des projets de mise aux normes, réaménagement et extensions), de conseil et de veille technique et réglementaire relevaient de la maîtrise d'œuvre. Les intérêts de son activité étaient nombreux : travail de terrain proche des utilisateurs, diversité des usages des locaux, imagination requise pour un meilleur emploi du patrimoine, grand éventail de tâches et d'interlocuteurs, appel aux capacités de synthèse des contraintes et, enfin, responsabilité réelle de décision. L'activité de conseil lui a permis de "faire partager aux usagers le potentiel d'amélioration des locaux, porteur de sens" pour leurs activités. Elle reconnaît les limites d'une organisation parcellisée des tâches dans une grande administration, que l'agilité institutionnelle et de communication permet cependant de contenir.

Actuellement chargée de mission pour la gestion immobilière de la région, une autre architecte illustre l'éventail des activités de maîtrise d'ouvrage. Après avoir exercée au sein d'un conseil général avec un mandataire extérieur, elle a elle-même été maître d'ouvrage mandataire au sein d'un établissement public construisant pour un ministère. Chef de projet assurant la conduite d'une opération importante, elle souligne l'importance des responsabilités qui ont été les siennes en matière

de management d'équipe et de gestion des marchés, le tout dans le cadre des contraintes financières et de la gestion des conflits de chantier. Son poste actuel lui confère la gestion, l'implantation et l'aménagement des sites administratifs de la région. Ses missions vont du micro projet à la prospective d'ensemble des implantations pour laquelle anime un groupe de pilotage transversal à l'administration régionale. Elle a développé les études amont sur l'ergonomie et l'approche par métiers des aménagements de bureaux et découvert l'intérêt de la gestion des utilisateurs au quotidien qui révèle l'incidence de l'espace sur les comportements. Son but est de faire en sorte "d'avoir des bâtiments utiles du point de vue des utilisateurs", pas un "objet architectural posé" dans la ville, mais une architecture pérenne. Elle aime "l'aventure humaine" que représentent l'action de "faire sortir un projet" et un vrai "travail d'équipe sur le chantier".

La maîtrise d'ouvrage est associée à d'autres activités pour deux architectes exerçant dans des collectivités très différentes : la Ville de Paris et une ville de moins de 40000 habitants. Tous deux allient maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et gestion – maintenance des bâtiments communaux. A Paris, la première assure la maintenance du patrimoine d'un secteur géographique (équipements autres que scolaires). Elle établit la programmation annuelle des travaux et répond aux demandes des utilisateurs. Son rôle est à la fois d'expertise, de programmation, de conception et de conduite des travaux. Elle s'efforce d'être la plus réactive possible à la demande. Son intérêt pour le travail repose sur la variété et l'éventail des missions, le goût du diagnostic, de la communication avec ses interlocuteurs et du poids de la "production" (les travaux, le chantier) dans son activité. Elle regrette cependant une certaine répétitivité des tâches, les charges administratives et les exigences croissantes de la "professionnalisation" de son poste : "tout faire très vite et sans erreur, comme en libéral".

Dans le contexte d'une petite ville, l'activité du second architecte se présente différemment. Outre l'entretien courant de l'ensemble des équipements communaux, il assure notamment périodiquement la maîtrise d'ouvrage de projets importants et réalise personnellement la maîtrise d'œuvre de chantiers de réaménagements comportant des missions de conception architecturale et urbaine. Il situe l'enjeu de son travail dans l'élaboration du budget de son service, la détermination des priorités et la réussite des projets phares de la mandature du maire. Il apprécie la polyvalence et la variété de son activité, la dynamique des équipes municipales et le fait de fournir un apport à l'action collective. Son niveau de responsabilité et la confiance du maire stimulent sa motivation pour son métier. Ces éléments font par contre défaut à l'un des architectes rencontrés qui travaille lui aussi dans une petite commune, mais sur un poste de technicien supérieur en tant que dessinateur projeteur au bureau d'étude de la voirie. Si le domaine de l'aménagement d'espaces publics et de l'implantation de mobilier urbain l'intéresse par ses aspects concrets et détaillés, il demeure dans des tâches d'exécution et un relatif isolement. Il apprécie d'autant plus les contacts avec le public, principalement des riverains des aménagements projetés venant se renseigner à la mairie.

L'urbanisme

Les activités dans le domaine de l'urbanisme sont illustrées par l'expérience passée ou présente de trois architectes. L'une est chargée d'études urbaines dans une ville de plus de 80 000 habitants. Elle

a été en charge du suivi du Plan Local d'Urbanisme, puis de l'élaboration d'un dossier d'éco-quartier dans le cadre d'un contrat avec la région. Depuis elle assure les études de faisabilité et le suivi de plusieurs opérations, dont une ZAC d'éco-quartier. S'ajoutent à ces activités des missions de conseil auprès des jurys de concours et des élus, ainsi que des avis divers (sur les déclarations d'aliéner par exemple). De sa propre initiative elle assure une diffusion de la culture architecturale auprès de ses interlocuteurs. Dans ses missions elle défend une "vision globale", un travail sur les différentes échelles et la "qualité urbaine et culturelle" des projets.

Une autre architecte est entrée à la Ville de Paris comme chef de projet urbain pour assurer le suivi d'opération d'aménagement. Devenue architecte voyer, elle décrit ainsi l'activité de chef de projet : rédiger des notes, des synthèses, des analyses de projet, "faire dessiner les autres, orienter, faire améliorer les projets". Ce métier a l'avantage d'offrir "une vision plus globale qu'en maîtrise d'œuvre, de la décision à la livraison" et une grande autonomie, malgré la lourdeur de la procédure hiérarchique. Ce faisant, elle a participé à l'introduction de la HQE à la Ville de Paris. Identifiée comme personne ressource sur la question, elle s'est inscrite dans les groupes de travail qui se mettaient en place. Son travail l'a passionnée : "je suis passée d'une échelle de projet d'agence... à une échelle de réflexion au dessus des projets, vraiment au niveau de la prise de décision maîtrise d'ouvrage, qui est aussi un niveau de réflexion à l'échelle de la collectivité pour que les projets soient de meilleure qualité". C'est un travail qui intègre le moyen et le long terme, à la fois technique, de terrain et proche des élus. Elle y a découvert "plein d'univers, de groupes, de sujets différents, un travail très enrichissant fait de rencontres et de confrontation de milieux différents." Cette activité thématique transversale lui a ouvert un poste nouvellement créé, celui de référent développement durable de la direction de l'urbanisme. Elle a piloté la mise en place du référentiel DD pour les opérations d'aménagement et est maître d'ouvrage de leur évaluation en ce domaine. Elle assure également le suivi du plan Climat (en interne et avec des assistants à maîtrise d'ouvrage) et pilote un groupe de travail transversal aux différentes directions de la ville pour la définition du plan Biodiversité. Ceci a donné lieu à des documents destinés aux pôles d'accueil du public et au CAUE. Elle situe l'enjeu de son travail dans la diffusion d'une culture commune en matière de DD et la réussite du "grand virage" de l'évaluation sur toutes les phases de vie des opérations. Cette architecte apprécie la diversité des rencontres et la très grande liberté dont elle jouit "contrairement aux idées reçues". Elle y trouve matière à "exprimer sa créativité de manière agréable", un écho favorable à ses propositions et moins de contraintes que de satisfaction à "être dans le mouvement de l' élu". Le travail de prospective lui permet de développer une autre approche des règlements d'urbanisme, plus évolutive, pour accompagner les évolutions des exigences DD et des modes de faire des maîtres d'œuvre.

A la Ville de Paris encore, une autre architecte voyer, après avoir occupé divers postes en construction et urbanisme, est devenue chargée de mission à la sous-direction de l'action foncière. Elle y assure une mission d'expertise de valorisation du patrimoine municipal. Il s'agit d'améliorer la gestion du patrimoine foncier, dont l'étude des possibilités de regroupements de services et en tenant compte des potentialités architecturales et urbaines des implantations. L'objectif est de "dégager du foncier, donc aussi de l'argent" au service de l'élaboration de la politique du maire en matière d'aménagement, d'équipement et de logement. L'intérêt de cette mission tient notamment au degré

d'initiative qu'elle offre, notamment parce qu'elle était nouvelle à la ville et que l'architecte a créé elle-même son poste. Elle apprécie, comme dans ses précédents postes à la Ville de Paris, la possibilité d'exercer des responsabilités et de faire le lien entre le politique, le social, l'architecture et la construction et exprime sa satisfaction avec conviction : "C'est un super bon métier, une chance de pouvoir faire ça".

L'encadrement (direction, stratégie, conseil)

Trois architectes rencontrés occupent des postes de direction dans des collectivités territoriales, l'un comme directeur général des services techniques d'une ville de moins de 80 000 habitants, l'autre comme directeur général adjoint chargé de l'urbanisme et du développement dans une ville de plus de 80 000 habitants et la troisième comme directrice de l'action territoriale d'un conseil général.

Le premier illustre une carrière fréquente dans le domaine du bâtiment : il a d'abord été responsable du service Bâtiment travaux neufs d'une municipalité où il menait principalement des missions de maîtrise d'ouvrage pour de gros chantiers de restructuration d'équipement, ainsi que quelques missions de maîtrise d'œuvre. Il y a apprécié la proximité de la commande : "On connaît les gens pour qui on travaille, c'est irremplaçable sur le plan humain... après ça je n'ai plus eu envie de retourner dans le privé". Il est ensuite devenu directeur des services techniques d'une autre ville où il a expérimenté et apprécié la gestion du personnel et les relations qu'elle permet de développer. Pendant 25 ans il a assuré la maîtrise d'ouvrage des opérations dans laquelle il souligne son rôle de conseil des élus dans la commission technique et les jurys de concours d'architecture. Actuellement directeur général des services techniques d'une autre commune, il assume une mission de gestion du personnel, des budgets et du patrimoine municipal ainsi que de conseil auprès des élus. Dans ses fonctions de direction, il insiste sur la gestion du personnel (150 personnes) dont l'enjeu est de mettre "les bonnes personnes à la bonne place", ce qui est plus facile en collectivité territoriale en raison des "200 métiers" qu'elle comporte. Il souligne les difficultés d'une gestion municipale sous la pression quotidienne des habitants peu sensibles aux exigences du long terme, telles que les imposent les opérations de renouvellement urbain menées sur le territoire de la commune en partenariat avec l'Etat et le département. Autre difficulté, le resserrement des finances municipales dans un contexte de crise. Il apprécie néanmoins son travail qui donne une grande place à l'écoute dans un contexte de collectivité "à taille humaine" qui évite une trop grande division du travail. Il peut ainsi suivre la programmation et les phases amont des opérations. Il apprécie la reconnaissance dont il bénéficie et l'expression de la satisfaction des destinataires des projets ("le sourire de gens"). Par goût, il a toujours maintenu dans ses postes de direction une activité très ponctuelle de conception architecturale.

Un autre architecte a fait carrière dans l'urbanisme au sein d'une ville qu'il a contribué, sous la conduite du maire, à faire grandir. Entré jeune en tant qu'architecte en chef, il a vécu l'essor du service d'urbanisme de la mairie et participé aux grands projets du maire pour développer sa ville. Actuellement directeur général adjoint, il couvre deux directions, celle des projets urbains, de l'aménagement et du développement, et celle des autorisations de construire, droits des sols, et de l'urbanisme opérationnel. Il suit personnellement les permis de construire, les questions d'architecture

et d'intégration aux sites et veille à la souplesse réglementaire pour faire de "beaux projets". Il est le relais de la ville à l'égard des promoteurs, des SEM et des aménageurs privés, ainsi que des maîtres d'œuvre et intervient sur la programmation et les principes urbains ou architecturaux voulus par le maire. A cela s'ajoute un rôle de conseil auprès du maire dans ses relations avec les acteurs des projets urbains. Par plaisir, cet architecte réalise personnellement quelques études urbaines, de programmation et de faisabilité, assorties de scénarios d'aménagement. L'enjeu de son travail est de "réussir les projets du maire dans les meilleurs délais, avec un résultat apprécié". Il apprécie l'autonomie dont il dispose, le discernement dont il doit faire preuve ainsi que la confiance que le maire lui accorde. Il souligne la variété des opérations qui l'occupent (grands projets, bâti ancien...) et considère sa ville comme un laboratoire d'urbanisme et d'architecture. Passionné par son travail, il y rencontre des gens variés, de toutes professions et passionnants, pour des projets qui le sont tout autant. Il exprime son plaisir de travailler en collectivité, alors qu'il pensait au tout début qu'on aurait pu le considérer comme un "canard boiteux de l'architecture", hors de la maîtrise d'œuvre libérale. S'intéressant aux différentes échelles de la ville, il considère aujourd'hui que l'urbanisme offre une activité plus variée que le domaine du bâtiment.

Dernier témoignage d'une activité d'encadrement, celui de cette architecte recrutée après une longue expérience dans le logement social et la politique de la ville pour mettre en place une telle politique à l'échelle du département. "Tout était à créer, à imaginer, c'était une page blanche". Au sein du conseil général, elle a d'abord travaillé dans la direction de l'aménagement, puis lancé les bases de la politique de la ville. Elle a ensuite créé et expérimenté le poste de délégué territorial dont la mission est de fédérer les équipes de terrain de tous les domaines de compétences du conseil général et d'établir les partenariats afférents. Cette mission qui requiert, selon elle, "des moutons à cinq pattes : avoir une sensibilité sociale, des capacités de fédération et une vision large de l'avenir du territoire" attire peu les architectes urbanistes, qui sont d'ailleurs peu informés des postes territoriaux. Devenue directrice de l'action territoriale, elle couvre les secteurs de l'aménagement du territoire, du logement et de l'urbanisme, des transports, de l'Europe et des affaires internationales. Elle conçoit son rôle comme celui d'un ensemblier et d'une coordinatrice. Ses missions sont d'ordre managérial, budgétaire et technique. Elle suit personnellement les dossiers stratégiques et assure des expertises sur certains dossiers transversaux du département. Au cours de sa carrière, elle n'a cessé d'élargir ses compétences pour accéder à une fonction qu'elle n'aurait jamais imaginée exercer avec son diplôme d'architecte. A travers son activité, elle cherche à œuvrer à un avenir meilleur pour les habitants. Elle ancre cet objectif dans les politiques adoptées par les élus. L'alternance politique l'oblige en effet à changer ses façons de faire, tout en gardant le cap du service à l'habitant. Revendiquant son expertise face au personnel politique, elle prépare les rencontres des élus avec les acteurs sociaux et le public. Dans son activité, elle apprécie particulièrement le contact direct avec le président du conseil général et l'enjeu passionnant que constitue l'aménagement d'un territoire.

L'environnement et les relations professionnelles

Qu'elles relèvent de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre, du conseil ou de l'encadrement, les activités décrites par les architectes des collectivités locales impliquent de multiples relations

professionnelles au sein de l'administration municipale comme avec les élus ou encore les multiples partenaires publics et privés intervenant dans la construction, l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

L'environnement professionnel en collectivité territoriale est tout d'abord marqué par une organisation hiérarchisée que les architectes sont plusieurs à qualifier de très prégnante, voire lourde, mais qui se fait plus légère quand on monte dans les responsabilités. Si la grande administration parisienne est vécue par une architecte comme un univers "très clivé, très hiérarchisé, très procédurier", d'autres, tout en estimant les procédures "très lourdes", ont su ou pu créer des réseaux de connaissances permettant de faciliter leur action au sein de la municipalité (savoir "tirer les fils"). Dans ce cadre strict d'exercice de la décision, les architectes, selon leur position, décident des questions de leur ressort mais surtout préparent et mettent en œuvre les décisions des directions et des élus. Leurs activités les mettent en rapport avec différents services de la collectivité. Plusieurs soulignent l'intérêt de la "confrontation de profils et de niveaux culturels totalement différents" (ville), la richesse des réseaux professionnels (Ville de Paris), les collaborations pluridisciplinaires (direction urbanisme ville), le haut niveau intellectuel (région). Dans une petite ville, un architecte du service bâtiment apprécie l'ambiance créée par un personnel "jeune, motivé, pas l'esprit fonctionnaire". Une architecte du service urbanisme d'une autre ville lui fait écho : "on ne s'ennuie pas, les gens sont investis, pas fonctionnaires, mêmes si les horaires sont respectés". Dans une plus grande, une architecte déplore l'attention portée au rendement plus qu'à la qualité des prestations. Des difficultés apparaissent aussi lorsque le directeur dont on dépend n'est pas sensible à l'architecture. Un architecte cite le cas d'un directeur des services techniques issu du domaine de la voirie, suscitant une alliance de fait entre architectes et urbanistes pour défendre une vision de la ville. Un autre mentionne le hasard des carrières qui place en responsable de service un ancien maître nageur.

D'une façon générale, les interlocuteurs des architectes sont les partenaires des opérations (directions de la collectivité territoriale concernée, institutions locales, services de l'Etat, SEM ou aménageurs privés, assistants à maîtrise d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises ou artisans), les élus, les utilisateurs et les exploitants des équipements publics. Deux architectes mentionnent l'intérêt des relations avec les ateliers municipaux, comme partenaires ou personnel à gérer. Les architectes maîtres d'ouvrage disent jouer un rôle d'interface entre les intervenants des projets et de médiation entre les utilisateurs et les architectes. Cela consiste notamment à "repositionner chacun dans son rôle". Une architecte décrit ainsi le rôle de l'architecte maître d'ouvrage : "il est tourné vers autrui, il fait réfléchir, c'est un traducteur entre maître d'œuvre et utilisateur, un facilitateur, pas un donneur de leçons. Il joue un rôle pédagogique vis-à-vis de l'architecte maître d'œuvre, il est son interlocuteur de négociation et de dialogue ; il veille au respect de ses missions et des contrats". Hormis deux conflits conjoncturels signalés, les relations semblent bonnes entre architectes maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre : "il n'y a pas de problème", "cela se passe beaucoup mieux entre personnes partageant une même culture", "ce sont des rapports de confrères", "j'ai le sentiment de les aider". Plusieurs soulignent ainsi le rôle d'écoute et de défense des architectes maîtres d'œuvre (y compris vis-à-vis du maire pour l'un d'entre eux : "je justifie et j'explique"). Une jeune architecte d'un service d'urbanisme s'efforce de faire travailler des jeunes pour la commande publique. En tant que maître d'ouvrage il

faut, selon une architecte, "faire son deuil de la maîtrise d'œuvre" ce qui ne pose pas de problème, car le rôle du maître d'ouvrage est de définir les objectifs." Mais il faut aussi "proposer des solutions". Une autre précise qu'il faut "garder son rôle mais intervenir dans la conception lorsqu'il y a blocage, tout en étant diplomate, en choisissant le bon moment". La formation d'architecte ou d'architecte urbaniste permet de dialoguer avec les architectes maîtres d'œuvre, mais confère aussi autorité et légitimité : "s'afficher comme architecte est un argument fort. Cela sécurise les architectes, on n'est pas perçu comme des fonctionnaires du règlement, on propose des solutions" affirme ce directeur qui apporte des calques en réunion, mais demande "l'autorisation de dessiner". C'est aussi "un argument fort vis-à-vis des interlocuteurs ingénieurs des SEM", souligne une autre haute responsable : savoir lire les plans permet d'obtenir la présentation de projets qui ne sont pas montrés à des non architectes. Une architecte maître d'ouvrage estime également qu'être architecte de la ville donne une légitimité et une autorité ; elle se considère comme "le porte voix des élus, par sa connaissance de la ville et les objectifs de qualité" qu'elle promeut. Une autre architecte note avec humour l'inversion des rôles : elle se voit maintenant courtisée en tant que maître d'ouvrage par ses confrères et les autres prestataires. Plusieurs font cependant part de la difficulté à faire prendre en compte par les architectes libéraux les questions de maintenance et de pérennité du bâtiment.

Un des intérêts majeurs du travail en collectivité territoriale tient à la relation, directe ou indirecte, instaurée avec les élus. Plusieurs expriment le "sentiment de participer à la politique municipale, d'être une force de proposition". Ils valorisent le contact direct avec le maire dans une petite ville ou lorsque la responsabilité d'un domaine ou d'un service multiplie les occasions de rencontre avec les élus, dans des réunions de travail internes, dans les rencontres avec les partenaires des projets ou les acteurs de la ville, ou encore en accompagnant les élus au conseil municipal ou dans les réunions publiques. Les contacts avec le cabinet, la participation à des comités stratégiques sont source d'intérêt. Les directeurs généraux sont particulièrement sensibles à la confiance que le maire ou les élus leur témoignent et la façon dont ils respectent leur autonomie, sollicitent et reçoivent leurs conseils, tout en les associant à des manifestations de la vie publique de la ville ou du département. "La confiance d'un maire cultivé et entreprenant ne s'est pas démentie" témoigne ce directeur général adjoint qui a le sentiment d'avoir partagé une aventure avec une nouvelle équipe d'élus déterminés à "faire une ville". A ces niveaux de responsabilités, les architectes rencontrés estiment nécessaire d'avoir des affinités avec la politique menée. S'il y a accord sur les principes, il peut y avoir débat, mais l'entente suit toujours la décision prise. Sauf aux échelons hiérarchiques les plus bas, les architectes des collectivités territoriales manifestent tous la satisfaction et l'intérêt profond de se rapprocher des lieux de décision de fabrication de la ville. Enfin, ils apprécient la diversité des milieux professionnels rencontrés dans leur activité, certains précisant que cela leur permet de "sortir de l'entre-soi des architectes" ou "de son milieu petit bourgeois".

Les compétences

De leurs années d'études, plusieurs architectes retiennent avoir acquis une "culture du projet" et une culture architecturale, plus rarement urbanistique, ou appris à "créer du beau" et la "spécificité de l'architecture", mais ils relèvent les lacunes en matière de technique, de réglementation et de travail

en équipe pluridisciplinaire. Le travail en agence leur a donné l'expérience du détail, de la technique ou du chantier : "rendre réalisable le projet, savoir que les traits ont un sens". Certains y ont acquis des capacités d'organisation et, lorsque les projets portent sur la rénovation urbaine ou les projets urbains, l'expérience du travail en collaboration avec des professionnels d'autres disciplines. Au sein des PACT, une architecte a appris à gérer à la fois la planification et les besoins quotidiens des habitants.

Dotés de compétences diverses selon l'expérience de chacun, les architectes ont de nouveaux apprentissages à faire à leur entrée dans les collectivités territoriales. Les domaines principalement cités sont la réglementation, les procédures et, plus largement, un apprentissage institutionnel incluant les relations hiérarchiques et l'histoire de l'institution où ils exercent. C'est en effet l'intégration dans une organisation complexe, administrative et politique au sein de laquelle il faut comprendre sa propre place et les voies de son action. Cela comporte parfois "d'apprendre à être patient". Les compétences à acquérir sont d'ordre juridique, technique, mais aussi stratégique qui sont requises notamment pour rédiger des notes d'aide à la décision, fort différentes des études urbaines que certains ont réalisées dans leur expérience antérieure. Ces compétences s'acquièrent "sur le tas", dans les stages de préparation au concours de titularisation ainsi que dans les nombreuses formations proposées dès l'intégration puis au cours de la carrière en collectivité territoriale. Selon les besoins qui apparaissent au fil du temps, les architectes puisent largement dans cette offre de formation continue pour élargir leurs compétences, aussi dans différents domaines techniques administratifs économiques ou financiers. Des formations au management sont aussi mentionnées par les responsables d'équipes et directeurs.

Quel que soit leur rôle dans les collectivités territoriales, les architectes expriment une vision commune des compétences architecturales mobilisées dans leur travail. Ils savent lire les plans d'architecture ou d'urbanisme avec un "œil d'architecte", ont "le sens du bâti et de la signification des m2", le "sens du plan", "une lecture instruite des projets qui permet de les démystifier", ce qui est particulièrement utile dans l'interface entre les architectes et les utilisateurs ou les élus, comme dans les relations avec les aménageurs. Le dessin, la technique (les matériaux, "les règles de l'art"), la composition des volumes, l'organisation de l'espace, le travail sur différentes échelles, ou l'insertion dans un site sont des savoirs utiles pour projeter ou analyser les projets. Une vision globale, cohérente du projet, une capacité de proposition de solutions alternatives sont cités. Les cultures architecturale, spatiale ou urbaine ("savoir lire la ville") sont souvent citées. Des compétences d'organisation sont aussi mobilisées notamment en matière de conduite de chantier ("jongler avec les corps d'état") ou de coordination d'équipe (l'architecte "chef d'orchestre" est cité). Certains incluent le raisonnement analytique et la capacité de synthèse dans les compétences architecturales, quand d'autres soulignent qu'elles font défaut à de nombreux confrères : une architecte déclare que c'est l'expérience de la recherche universitaire qui a structuré sa démarche bien plus que l'exercice des projets. Si tel ou tel insiste sur un aspect ou l'autre des compétences architecturales mobilisées dans leur emploi, il sont nombreux à faire état de leur apport, en tant qu'architecte, en matière stratégique : savoir comprendre la demande des usagers, expliquer, traduire, faire les bons arbitrages ("savoir où

on met le budget"), "faire passer les enjeux, se centrer sur les objectifs", bref, faire le lien entre le spatial, le social, le technique et le politique : "être généraliste".

Outre ce qu'apportent la formation et l'expérience de l'architecture, les architectes des collectivités territoriales estiment mobiliser un certain nombre d'aptitudes relationnelles et personnelles. La plus importante pour la majorité d'entre eux est la capacité d'écoute. Elle doit être assortie de capacités de "compréhension, de conciliation et de synthèse des différents aspects en jeu entre gestionnaires et utilisateurs", "d'aisance relationnelle, d'aptitude à la négociation, la diplomatie, la fédération autour d'un projet". Cela inclut aussi "l'ouverture d'esprit, la conviction et le sens de la pédagogie", "être didactique", avoir la "capacité à communiquer les actions et à expliquer les choix techniques pour les non professionnels, notamment utilisateurs. Il faut faire preuve "d'une certaine humilité et servir l'intérêt général", "l'architecte narcissique n'a pas sa place ici". La modestie ou "l'humanité" doivent cependant s'accompagner de "punch", d'assurance, voire d'autorité (notamment pour les directeurs), en tout cas de capacité d'arbitrage. Les compétences d'organisation du travail, de gestion du temps et de planification sont aussi nécessaires. Plusieurs architectes citent la curiosité pour ce qui se fait ailleurs, en architecture et au-delà, sur le plan social, économique et politique. Une directrice résume ainsi les compétences humaines et stratégiques mises en œuvre dans son travail : "L'autorité, l'adaptation 24h sur 24, le discernement vis-à-vis d'interlocuteurs très différents. Etre à sa place et écouter, tout le temps entendre et écouter. Avoir la faculté de jugement et d'appréciation, par éducation et expérience. Etre très curieuse sur les réels besoins d'une population".

3. Etre architecte dans le secteur public

L'emploi dans les collectivités locales pour les architectes se fait dans un cadre statutaire qui, sauf à Paris, ne fait pas de place spécifique aux architectes. Par ailleurs les métiers qu'ils exercent s'écartent du mode d'exercice dominant de la profession d'architecte. Comment vivent-ils ces conditions d'emploi et dans quelle mesure se sentent-ils "architectes"? Comment perçoivent-ils leur identité professionnelle en tant qu'architectes dans le secteur public et quelles relations entretiennent-ils avec les milieux de l'architecture ?

Statuts et carrières

Les architectes voyers interrogés se félicitent d'appartenir à un corps où le grade, la fonction, le diplôme et la spécificité de l'architecte sont reconnus. "C'est clair, cadre A de la fonction publique, avec la grille et les revenus qui vont avec. C'est sain". C'est un outil de défense de ses membres qui sont "les parents pauvres des ingénieurs des services techniques de la Ville de Paris". Beaucoup moins nombreux que ceux-ci, une centaine contre une dizaine de mille pour les ingénieurs, les architectes voyers luttent pour que tous les postes de directions leurs soient ouverts, à parité avec les ingénieurs des services techniques. L'architecte surveillante de travaux regrette pour sa part le cloisonnement entre les différents corps de la Ville.

La situation est moins favorable dans les autres collectivités territoriales car il n'y existe pas de cadre d'emplois "architecte". Plusieurs architectes le regrettent car, selon l'une d'eux, cela permettrait de mener des études plus qualitatives et pas seulement techniques, dans une vision des projets moins commerciale et tournée vers la rentabilité foncière. Ce faisant serait mis en valeur le caractère non commercial et au service de l'intérêt général de la profession d'architecte, souvent délaissée au profit des BET. Un directeur retrace l'histoire du statut des architectes, d'abord favorable puis disparaissant au profit du seul corps d'ingénieur territorial sous la pression des ingénieurs, alors qu'un projet de corps unique reconnaissant les métiers différenciés d'architectes, ingénieurs et urbanistes était à l'étude sous l'impulsion des architectes, notamment. Déçu de ce combat perdu, il estime qu'actuellement l'entrée pour les architectes est basse et qu'il faut monter vite, en dirigeant des équipes. Lui excepté, les architectes titulaires rencontrés ont tous été recrutés dans le cadre d'emplois d'ingénieur territorial. Certains ont été recrutés dans des périodes de croissance urbaine de la commune, d'autres lors de l'élargissement des missions des collectivités territoriales en matière de construction, d'urbanisme, de politique de la ville, ou de développement durable, ou encore pour renforcer les équipes de maîtrise d'œuvre interne suite à la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique. Accompagner les nouvelles politiques publiques a permis à plusieurs architectes de créer leur fonction, de définir leurs missions ou de monter un service, ce qui a contribué puissamment à l'intérêt de leur travail.

Dans plusieurs cas, le recrutement est lié à la culture architecturale du responsable du service ou à sa formation d'architecte. Deux architectes évoquent aussi le respect des municipalités communistes pour la culture et le patrimoine, ainsi que les métiers et les compétences professionnelles. Le recrutement actuel d'architectes est vécu comme incertain, du fait de l'absence de sensibilité à l'architecture ou de reconnaissance du métier d'architecte de la part de nombreux responsables. Un directeur évoque aussi le faible nombre d'architectes intéressés par les collectivités, qui a freiné les recrutements qu'il souhaitait faire : les architectes ne voulaient pas renoncer à la maîtrise d'œuvre individuelle.

Les contractuels, de leur côté, soulignent les avantages et limites de leur situation : ils peuvent mieux négocier leur rémunération, mais obtiendront une retraite moins intéressante. Par ailleurs, le blocage du salaire en cas de titularisation dissuade certains de passer les concours. Quel que soit leur statut, les architectes des collectivités apprécient les nombreuses possibilités de formation qui leur sont offertes. Les titulaires sont intéressés par la mobilité géographique et professionnelle qu'autorise la fonction publique territoriale ou qu'elle exige pour progresser dans la carrière. Plusieurs architectes évoquent l'alternative entre une carrière focalisée sur le métier d'architecte et une carrière orientée vers l'encadrement d'équipe. Certains valorisent l'élargissement des compétences et des responsabilités hiérarchiques, tandis que d'autres préfèrent évoluer dans le secteur du bâtiment pour rester au plus près de leur expertise technique. A l'inverse d'autres architectes soulignent les limites de la filière technique pour accéder aux postes de direction, qui sont plus souvent confiées à des ingénieurs ou à la filière administrative. "On pense qu'on est heureux qu'avec des bottes et un casque. C'est le cas pour beaucoup, mais il faut entrer très haut (ingénieur en chef) pour échapper à ça" regrette une architecte à la région. Une directrice, contractuelle, remarque néanmoins que

l'architecture est une voie pour la parité dans les corps technique. Elle estime qu'être architecte l'a beaucoup aidée dans sa carrière : "C'est un métier qu'on reconnaît, qui continue de susciter le respect".

La taille des collectivités est aussi un critère de choix des carrières. Dans les très grosses villes un directeur de service aura un domaine de compétence plus spécialisé que dans des villes intermédiaires, où une direction générale des services reste "à taille humaine". Ces commentaires témoignent de la variété des parcours possibles au sein des collectivités des différents échelons territoriaux et des missions attachées aux postes successifs.

Identités et cultures professionnelles

Ainsi, seuls les architectes voyers de la ville de Paris bénéficient d'un statut reconnu d'architecte. Dans les autres collectivités territoriales, les architectes ont le plus souvent un statut d'ingénieur territorial ou d'ingénieur en chef, lorsqu'ils sont titulaires. Lorsqu'ils sont contractuels, ce sont ces cadres d'emplois qui en général font référence, notamment dans le secteur du bâtiment. Dans ceux que nous avons rencontrés, une titulaire est surveillante de travaux (filière ouvrière) et un contractuel dessinateur projeteur, ce qui semble peu fréquent. Malgré cette situation d'ensemble défavorable à la reconnaissance d'une identité d'architecte au sein de la fonction publique territoriale, les architectes des collectivités disent tous se sentir architectes et la quasi totalité se font connaître comme tels dans leur environnement professionnel. Le sentiment d'être architecte s'accompagne de fierté chez plusieurs architectes inscrits à l'ordre, qui revendiquent "totalement" d'être architectes. "Je me suis toujours sentie architecte" affirme une architecte voyer. "Je suis heureux et fier de ce titre et de cette formation. Même si je suis architecte urbaniste, ma profession de cœur, c'est architecte" déclare ainsi un directeur. Les non inscrits à l'ordre se sentent également architectes, y compris le dessinateur projeteur qui se sent "de la famille architecture, urbanisme, aménagement de l'espace" et plusieurs le revendiquent : ainsi une architecte voyer répond "architecte", quand on lui demande son métier, une ingénieure territoriale l'a inscrit sur sa carte de visite et une directrice ne l'affiche pas en interne mais le fait dans certaines situations de négociation. Cette dernière se sent "architecte dans l'âme", malgré le refus d'inscription que lui avait opposé le conseil de l'ordre de sa région lorsqu'elle était salariée dans un organisme de logement social. "Famille", "cœur", "âme", "toujours", ces termes illustrent l'attachement à une identité professionnelle qui met en jeu non seulement un savoir et des compétences mais aussi une façon d'être et possède ainsi les caractéristiques d'une profession libérale. "Architecte un jour, architecte toujours" semble être la devise commune des architectes des collectivités territoriales.

Cependant l'affichage de l'identité ou du titre d'architecte se décline de façon assez différenciée par les personnes rencontrées. Certaines emploient le terme générique "architecte" qui est en même temps un titre protégé par la réglementation. Ce sont pour la plupart les architectes voyers et des inscrits à l'ordre des architectes. D'autres se présentent comme "architecte de formation" et non, par exemple, "architecte de la ville, car derrière architecte, il y a toujours conception" (architecte maître d'ouvrage), d'autres au contraire comme "architecte communal" (architecte maître d'ouvrage et maître d'œuvre). Le plus souvent, c'est la fonction qui prime lors de la présentation de soi dans les réunions

professionnelles, même si l'entourage connaît la formation d'architecte ou si, plus largement, "c'est de notoriété publique". L'affichage comme architecte, sous ses diverses modalités, intervient alors dans le cours des discussions comme argument d'expertise ou d'autorité vis-à-vis d'interlocuteurs dotés des mêmes ressources, "quand on veut me faire avaler une couleuvre" (directrice département) ou pour défendre, au nom de la ville, une certaine vision de la qualité urbaine.

La revendication de l'identité d'architecte a en effet un double effet de légitimité vis-à-vis des autres et de soi-même. Les autres sont les acteurs des projets extérieurs à la collectivité mais aussi l'entourage professionnel immédiat. Vis-à-vis de collègues techniciens de niveau variable ou de responsables hiérarchiques, "j'ai senti que je devais revendiquer mon identité d'architecte. Elle me positionne, comme niveau d'études, de compétence, de profil et de statut. C'est un repère pour les interlocuteurs, les utilisateurs, notamment quand ils sont haut placés" (architecte région). C'est aussi une source d'assurance personnelle : "Ca me donne beaucoup de confiance en moi-même par rapport à un travail très stressant, mais je ne suis jamais angoissé en termes de compétences" (directeur urbanisme). C'est enfin "une manière d'apporter à un monde administratif lourd une autre culture, une autre dimension. Les gens sont demandeurs de partager cette culture" (architecte département).

Cette identité particulière des architectes est-elle perçue par l'environnement professionnel ? Une architecte estime, par exemple, que les architectes sont considérés comme leurs collègues du conseil général. Mais le positionnement comme architecte s'appuie parfois sur une distinction de culture professionnelle par rapport aux autres groupes présents dans les collectivités, les ingénieurs (qui ici incluent les techniciens) et les urbanistes. Les stéréotypes et les conflits demeurent forts, même parmi les jeunes ingénieurs, semble-t-il, l'architecte serait fantaisiste, les ingénieurs routiniers. Des différences de cultures sont soulignées : l'architecte "est fédérateur, il a une vision plus globale, comprend mieux la demande et les enjeux". Il a "une sensibilité à la forme, au dialogue". Pour une directrice, la différence est frappante avec les ingénieurs des routes : là où ils disent "Je vois deux fois deux voies, ça passe bien", elle répond "Mais ça serait bien de faire ça parce que, dans ce village là, on a besoin de trouver un espace qui rassemble tout le monde. (...) Ce sont de vrais techniciens. Ce qui les anime c'est la prouesse technique, la bonne réalisation. Ils me passionnent en même temps quand ils me parlent de leurs enrobés tièdes. Mais on a des approches tellement différentes. Ça les fait rire, mon approche à moi." Malgré tout, les témoignages vont plutôt dans le sens d'une heureuse complémentarité ou d'une similitude de pratique et d'aptitude, même si les regards diffèrent : "Architectes et ingénieurs ont les mêmes objectifs et des moyens différents. Les ingénieurs ont un savoir plus homogène, c'est un milieu plus formaté. Pour les architectes, il demeure une incertitude sur les compétences" (architecte région). Capacité d'innovation ou de synthèse semblent plus une question de personnes que de discipline. Dans l'évolution des carrières les différences se diluent, mais il existe des limites d'accès à certains postes pour les architectes. Les différences de cultures professionnelles sont également relevées à l'égard des "urbanistes purs" qui, selon un directeur, n'ont pas "le sens du plan, pas une bonne interprétation du plan", contrairement aux architectes. Une directrice insiste sur l'approche "très particulière des architectes, très spécifique du service public car très liée à l'habitant. Chez les urbanistes on trouve de l'urbanisme, chez les architectes, un sens de l'humain et du service aux habitants, des valeurs..."

Le rapport la maîtrise d'œuvre et à l'exercice libéral

Outre par ses frontières disciplinaires, l'identité professionnelle des architectes des collectivités territoriales se définit de façon interne à la profession d'architecte, par rapport à la maîtrise d'œuvre et à l'exercice libéral. Certains exercent la maîtrise d'œuvre de façon ordinaire, l'un d'eux estimant que cela lui est nécessaire pour se sentir architecte. "En tout cas", affirme une autre, "ça ne doit pas être par dépit qu'on renonce à la conception". D'autres pratiquent la maîtrise de façon plus ponctuelle, parfois seulement par goût ou plaisir. De façon plus générale et quelle que soit leur fonction, la comparaison avec les maîtres d'œuvre libéraux permet de développer le rôle et le profil singulier d'architecte du secteur public. Plusieurs architectes soulignent la communauté de culture et d'outils entre architectes du secteur public et privé. Une architecte voyer qui se définit comme "architecte au service de la collectivité publique" déclare : "on utilise tout ce dont on a besoin quand on fait de la conception. On partage la formation, le regard, la capacité de synthèse et de lecture de l'espace, le savoir de ce qu'est l'utilisateur. Ce qu'on ne partage pas, c'est le fait d'être chef d'entreprise, patron de salariés. C'est plus du statut que du contenu". Elle considère qu'entre le public et le privé, ce sont des exercices différents de la profession qui comportent "le même type de différence qu'entre un maître d'œuvre de maison individuelle et un maître d'œuvre d'université internationale". Une autre précise les points communs et les clivages. Elle se sent architecte pour sa capacité à appréhender et créer l'espace, "ça reste un fonds culturel. Je n'ai plus la pratique du dessin, mais celle de lecture pour donner un avis". Un directeur, pour sa part, ne se sent plus architecte "au sens de la composition, mais de la gestion de l'espace".

Plusieurs architectes soulignent que leur identité d'architecte s'appuie sur la créativité de leur métier et le sentiment de participer, à leur manière, à la construction de la ville. Une architecte voyer qui définit son action dans la municipalité comme un "travail de réflexion amont, globale, à grande échelle, celle du politique" affirme ainsi : "Oui, j'ai quand même l'impression de vraiment contribuer à la construction de la ville, mais plus avec des mots qu'avec des pierres. La forme, c'est un autre sujet, il ne s'agit pas seulement de construire, mais de s'inscrire dans la ville, avec un paysage." Elle dit y exprimer sa créativité de manière aussi libre qu'en agence.

Une autre architecte explique "J'ai eu ma dose de narcissisme par rapport à ma création. Je suis très contente de pouvoir participer à la construction du patrimoine bâti de la France et de rester dans le milieu du bâtiment et de l'architecture. Etre architecte dans le public a modifié ma perception du projet. Quelquefois les architectes sont un peu narcissiques par rapport à la conception de leur œuvre. Je me suis dit que ce n'était pas forcément nécessaire. Dans les écoles d'architecture, on apprend (...) à sortir l'idée la plus remarquable. Dans la ville, vous créez un bâti qui doit vivre après (...) Il faut qu'il puisse durer dans le temps, pas forcément ostentatoire. Il faut toujours chercher des idées, mais aussi être à l'écoute des gens, trouver ce qui est raisonnable de faire." Elle envisage son rôle comme complémentaire de celui des maîtres d'œuvre indépendants : "Quand un architecte fait un bâtiment, il faut des gens qui l'entourent pour en parler, porter les projets, mettre les gens en relations. C'est l'intérêt de la conception au sens large des villes." Elle ajoute "On a besoin d'architectes dans la maîtrise d'ouvrage publique. Les architectes maîtres d'œuvre sont trop seuls, ils ont trop de responsabilités et pas de quoi les assumer, ils ne sont pas assez rémunérés et n'ont pas de cabinet

juridique." Cela permettrait de les aider "face à une maîtrise d'ouvrage toute puissante." Un autre aspect du travail en collectivité peut aussi rapprocher architectes du public et du privé, celui de conseil auprès des élus. Une directrice affirme ainsi "Être architecte dans le public, c'est être au service du public. On accompagne le politique. Dans différents contextes politiques, on propose, on conseille. Certains maîtres d'œuvre libéraux le font également, mais de façon différente."

Ces témoignages illustrent la reprise de traits communs du métier d'architecte mais aussi les déplacements opérés par ces architectes pour construire une identité professionnelle intégrant leurs rôles et leurs modes d'action spécifiques en collectivité territoriale. On remarque une prise de distance par rapport certains outils (le dessin notamment) et à une vision démiurgique et solitaire de la conception, par contre on note l'attention portée à la réflexion en amont des projets, à l'usage, aux habitants et à la pérennité des bâtiments ou aménagements, attention qui leur semble faire trop souvent défaut chez les maîtres d'œuvre libéraux.

Aussi précieuse ou utile soit-elle, l'identité d'architecte n'est pas le seul pivot de reconnaissance professionnelle. Si un architecte ou l'autre fait part d'un sentiment d'isolement dans son environnement professionnel (c'est le cas notamment des plus faibles niveaux hiérarchiques), la plupart des architectes des collectivités se sentent reconnus dans leurs fonctions et leurs responsabilités et en tirent satisfaction. Un directeur, heureux et fier d'être architecte, s'identifie néanmoins davantage au personnel des collectivités locales qu'à la profession d'architecte dans son ensemble jugée fermée sur elle-même. Une chargée d'études en urbanisme se sent mieux reconnue et écoutée dans sa ville, ce qui la fait se "sentir davantage architecte qu'avant, en agence". On voit ici que leur situation particulière construit chez les architectes du secteur public une position, faite d'intégration et de différenciation aussi bien vis-à-vis de leurs collègues des collectivités territoriales que la profession d'architecte maître d'œuvre du secteur privé.

L'éthique

Un autre aspect de l'identité concerne les valeurs - ou l'éthique - dont les architectes se sentent porteurs dans leur activité professionnelle. On a vu que pour certains, travailler dans le secteur public signifie travailler au service du public ou des habitants (privilégier l'usage, l'adéquation aux besoins ou encore l'intérêt général). D'autres ne l'expriment pas en ces termes, mais davantage en se référant à une vision d'ensemble pour "faire une ville habitable qui prend en compte la diversité des possibles en architecture, mais aussi les points de vue sociaux et culturels" ou la pérennité des opérations et pas seulement leur esthétique ou leur rentabilité. L'éthique recouvre aussi pour plusieurs architectes un regard vigilant sur le bon emploi de l'argent public. Mais les valeurs évoquées par plusieurs architectes concernent aussi le comportement dans le travail et une éthique des relations professionnelles. Cela concerne les utilisateurs ou le public auprès desquels plusieurs architectes estiment de leur devoir d'exercer un rôle de traducteur, de pédagogue et d'intermédiaire avec les concepteurs et les autres acteurs des projets. Cela concerne également ces derniers. L'architecte maître d'ouvrage du secteur public doit respecter les procédures, respecter le rôle et les contrats des intervenants et prévoir un temps suffisant pour la conception. Dans les concours, il doit veiller au respect des compétences et des références, à la mise en valeur mesurée et égale des offres,

défendre l'anonymat des candidatures et l'égalité des chances. L'éthique requiert de "laisser l'esthétique aux élus", selon un architecte qui trouve difficile et n'aime pas juger ses confrères, mais insiste sur son devoir de conseil et de médiation auprès de la population et sur le respect de "la déontologie de l'œuvre d'art". Un autre architecte précise sa ligne de conduite en la matière : "Je ne peux pas dire à un confrère quelle architecture faire. On pense ce qu'on veut. Ma responsabilité c'est ce qui se passe par rapport à la politique urbaine, c'est défendre des projets audacieux, ne jamais dire 'c'est beau ou pas beau' mais faire au mieux de l'insertion urbaine, par le dialogue". Toutefois "minimiser les aspects mode, anecdotiques, factices de l'architecture au profit de l'usage et de la pérennité" fait partie des responsabilités que se fixe une architecte maître d'ouvrage. On retrouve ici la double préoccupation de neutralité vis-à-vis des concepteurs et de conseil avisé des élus exprimée par les architectes maîtres d'ouvrage à propos de leurs relations aux maîtres d'œuvre. Une architecte voyager estime pour sa part qu'elle ne doit pas faire partie à la fois de la commission technique et du jury d'un concours d'architecture. Elle souligne le devoir de compétence et de respect des intervenants, tout en prônant l'exercice d'une liberté de parole et l'exigence de l'honnêteté des réponses qu'elle fournit à ses interlocuteurs. A noter qu'un architecte appréhende les questions d'éthique uniquement en termes de compétences professionnelles, tandis qu'une autre en perçoit surtout la dimension contraignante et redoute qu'en architecture il ne s'agisse de grands mots car il y a trop de valeurs et de goûts différents en ce domaine.

Le rapport au milieu et à l'ordre des architectes

Cinq architectes se sont éloignés du milieu de la profession libérale et ne rencontrent pas de confrères à titre privé. Deux d'entre eux indiquent que leurs camarades de promotion ont quitté le secteur de l'architecture. Une architecte mariée fréquente néanmoins la profession à travers son mari, maître d'œuvre libéral. Ces architectes n'en suivent pas moins, comme les autres plus insérés dans les milieux de l'architecture, l'actualité des projets et des réalisations soit par les revues, soit en allant voir des expositions. Le débat sur le Grand Paris a ainsi été suivi de près. Les architectes qui travaillent dans les villes hormis Paris sont souvent isolés y compris des autres architectes des collectivités et le regrettent. Plusieurs architectes ont également des activités associatives de diverse nature, histoire locale, action pour le logement social, association professionnelle ou encore fanfare.

Comme cela apparaissait dans les propos de certains architectes sur la maîtrise d'œuvre privée, les architectes du secteur public sont parfois critiques sur leurs collègues. L'un rappelle qu'il a beaucoup souffert à l'école du fait que "chaque architecte se considérait meilleur que l'autre", un autre qu'ils "cherchent à se faire plaisir au lieu de faire plaisir aux autres". Une architecte, qui s'intéresse depuis l'école à la pédagogie et la communication de l'architecture dénonce "l'attitude sectaire" existant dans les agences d'architecture, le langage et les pratiques codées, telles les charrettes : "Si on n'a pas travaillé jusqu'à trois heures du matin, on n'a pas travaillé". Une autre estime que le milieu des architectes n'est pas conscient de la période de mutation du métier. "On ne valorise par le métier mais l'image" affirme-t-elle, faisant référence au milieu proche du ministère de la Culture. Dans un registre proche, une architecte qui se sent "en général solidaire avec (son) corps", regrette que dans les

agences il n'y ait que des architectes, et exprime son besoin de variété dans les relations professionnelles.

Plusieurs s'élèvent contre les préjugés qu'ils rencontrent chez les architectes du secteur privé. L'architecte de la fonction publique est vu "soit comme quelqu'un à courtiser soit comme un fonctionnaire peinarde, sans effet sur les opérations" ou "avec sa petite cantine et ses 35 heures."

Ces critiques envers le milieu des agences d'architecture se reflètent dans les commentaires sur l'ordre des architectes. Parmi les architectes qui n'y sont pas inscrits (au nombre de six), deux personnes doutent de son utilité. L'une lui reproche d'être une caste totalement indifférente à la situation des salariés, tout en reconnaissant l'intérêt des informations qu'il diffuse. Une autre lui reproche son origine pétainiste. Une troisième n'a pas oublié le refus de son conseil régional de l'inscrire en tant que salariée et considère que l'ordre se prive ainsi d'un certain nombre de compétences : "c'est dommage pour la profession, car la diversité apporte énormément de richesse, surtout que nous travaillons dans le domaine de l'aménagement, des collèges et des lycées." Ce regret est aussi exprimé par un architecte qui a beaucoup participé aux débats du conseil de l'ordre, qu'il a ainsi exhorté "Arrêtez de complexer les architectes maîtres d'ouvrage, c'est l'un des métiers. Il faut ouvrir la profession au lieu d'avoir une approche restrictive ou négative." Soulignant le vrai travail d'architecture et d'urbanisme qui se fait dans les collectivités, il estime que continuer à penser que "la noblesse, c'est seulement la maîtrise d'œuvre" porte grand tort à la profession qui apparaît verrouillée dans le corporatisme. Deux autres architectes coopèrent avec le Conseil régional de l'ordre des architectes d'Ile-de-France pour la promotion de la diversité du métier d'architecte. "L'ordre a pour mission de rassembler quel que soit le mode d'exercice. Il doit reconnaître la fonction et la spécificité de l'architecte maître d'ouvrage, parallèlement au développement de la maîtrise d'ouvrage publique. Il doit également favoriser la relation entre l'exercice fonctionnaire, salarié et libéral et ne pas s'intéresser qu'aux libéraux, au nom de la 'prise de risque'." Pour l'un de leur confrères de collectivité, ce but est déjà atteint car "à l'ordre, toutes les dimensions de la profession sont admises et c'est bien".

Si le coût de la cotisation à l'ordre est un obstacle pour les architectes dont les revenus sont pu élevés, elle ne l'est pas pour d'autres qui font de l'inscription une question d'éthique, lorsqu'on est conduit à signer les permis de construire ou bien pour manifester le respect de la qualification d'architecte, "à l'opposé de ceux qui se présentent comme tels, sans avoir les équivalences requises". Cet architecte fait payer sa cotisation par la ville pour afficher et faire reconnaître le statut d'architecte dans la municipalité. Une autre fait adresser le courrier de l'ordre à son travail pour les mêmes motifs. L'officialisation de l'inscription à l'ordre fait conforter ainsi la légitimation dans l'environnement professionnel initiée par la revendication de la formation et du titre d'architecte.

On voit se mêler dans ces propos le souhait d'une double reconnaissance, celle de l'architecte maître d'ouvrage et celle de l'architecte de la fonction publique. Ces métiers et modes d'exercice maintenant largement développés même s'ils restent minoritaires regroupent un ensemble d'architectes qui ont le sentiment de faire, à leur manière, de l'architecture et de l'urbanisme, mais se sentent insuffisamment reconnus d'une profession qui, à leurs yeux, se prive ainsi du soutien qu'ils peuvent lui apporter.

Annexe : Présentation de l'échantillon

L'échantillon a été constitué de sorte à illustrer la diversité des âges, des sexes, des types de collectivités territoriales et des domaines d'intervention. Il comporte ainsi trois architectes de moins de 40 ans (1 homme et 2 femmes), six de 40 à 49 ans (1 homme et 5 femmes) et quatre de 50 à 59 ans (2 hommes et 2 femmes). Au total 4 hommes et 9 femmes.

Leurs structures d'emploi sont six communes dont deux de moins de 35 000 habitants, deux de 35 à 80 000 habitants et deux de plus de 80 000 habitants. Trois architectes travaillent à la ville de Paris dont deux architectes-voyers. Cet échantillon comporte deux architectes employés dans des conseils généraux et deux à la Région. Neuf architectes sont titulaires de la FPT et quatre sont contractuels, dont un en CDD. Deux tiers d'entre eux ont une rémunération annuelle supérieure à 40 000 €.

Les domaines d'activité se répartissent ainsi : six architectes travaillent à l'échelle du Bâtiment dont deux en maîtrise d'ouvrage seule, deux exercent conjointement des missions de maîtrise d'œuvre ou de gestion de patrimoine, et enfin, deux cumulent l'ensemble des fonctions maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et gestion du patrimoine. Quatre architectes travaillent à l'échelle urbaine dont l'un exerce la maîtrise d'œuvre urbaine. Enfin trois architectes ont des fonctions de direction : l'un est directeur général adjoint, une autre est directrice de service et le troisième directeur général des

Liste des postes occupés par les architectes interrogés

Communes

- Chargée d'étude en urbanisme, ville de plus de 80 000 h. Contractuelle. Femme, 33 ans
- Dessinateur projeteur, bureau d'études Voirie, ville de moins de 40 000 h. Contractuel. Homme, 39 ans
- Responsable service bâtiment, ville de moins de 40 000 h. Contractuel. Homme, 44 ans
- Chargée d'opérations Ville 40/80 000 h. Titulaire ingénieur territorial. Femme, 48 ans
- DGA chargé de l'urbanisme et du développement, ville de plus de 80 000 h. Titulaire ingénieur en chef, Homme 57 ans
- Directeur général des services techniques, ville de 40/80 000 h. Homme, 58 ans

Paris

- Surveillante de travaux, Titulaire. Femme, 47 ans
- Chargée de mission valorisation foncière, Titulaire architecte-voyer en chef, Femme, 54 ans
- Référent développement durable. Titulaire architecte-voyer. Femme, 36 ans

Départements

- Chef du bureau des constructions neuves. Conseil général. Titulaire ingénieur territorial, Femme 48 ans
- Directrice de l'action territoriale. Conseil général. Contractuelle. Femme 50 ans

Région

- Chargée d'étude et chef de projet unité Lycées. Titulaire ingénieur territorial, Femme, 46 ans
- Chargée de mission gestion immobilière. Titulaire ingénieur territorial, Femme 47 ans